

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Dzaoudzi, mercredi 6 mai 2020

## Information Grande-marée

Une nouvelle période de marées de vives eaux va concerner Mayotte du mercredi 6 mai au dimanche 10 mai inclus.

Les services chargés des secours et de la sécurité (18 ou 17) ainsi que les maires ont été prévenus afin qu'ils demeurent vigilants.

Les marées suivantes, intégrant le phénomène de subsidence, sont attendues :

- > mercredi 6 mai 2020 :
  - une marée de 4m11 à 15h35,
- > jeudi 7 mai 2020 :
  - une marée de 4m27 à 16h43,
- > vendredi 8 mai 2020 :
  - une marée de 4m31 à 16h52,
- > samedi 9 mai 2020 :
  - une marée de 4m23 à 17h30,
- > dimanche 10 mai 2020 :
  - une marée de 4m04 à 18h10.

La préfecture rappelle que les conditions météorologiques peuvent en accentuer l'impact et demande aux habitants de Mayotte de mettre en œuvre les consignes de sécurité suivantes :



Préfet de Mayotte



Liberté Égalité Fraternité

- Tenez-vous au courant du niveau des marées et de l'évolution de la situation météorologique sur le site de Météo France.
- Dans le cadre des déplacements dérogatoires autorisés, circulez avec précaution en bord de mer en adaptant votre vitesse.
- Ne vous engagez pas sur une route fermée à la circulation.
- Les accès aux plages sont strictement interdits.
- Si vous habitez en bord de mer :
  - protégez vos biens face à la montée des eaux (installer des batards d'eau, relever les mobiliers).
  - coupez l'électricité, l'eau et fermez les bouteilles de gaz,
  - préparer votre kit d'urgence (médicaments, vêtements, alimentation, etc.),
  - si nécessaire, évacuez vos habitations et gagnez les lieux d'accueil prévus par votre mairie.
- Écoutez les consignes de sécurité.